

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 296

présenté par  
M. Dubernard-----  
**ARTICLE 46**

Dans la première phrase de l'alinéa 4 de cet article, substituer au mot :

« prévue »

le mot :

« prévu ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel : l'adjectif « prévu » se rapporte en effet au chèque-transport lui-même et non à la part contributive de l'employeur mentionnée à la même phrase.